



# MILAN CLUB LIEGE

**Codice 310303**

## **CONVENTION D'ADHÉSION**

### **Art. 1**

Afin d'être membre officiel du Milan Club Liège, chaque membre doit obligatoirement être en ordre de cotisation pour la saison en cours. Le paiement de la cotisation est obligatoire pour assister aux retransmissions des différentes rencontres dans notre local et participer à nos différents déplacements.

### **Art. 2**

Chaque membre suivant l'ordre de sa demande peut bénéficier de la faculté d'utiliser l'un des abonnements du Milan Club Liège. Le prix pour l'attribution d'un abonnement pour une rencontre définie sera fonction de l'importance de cette rencontre. Les abonnements seront toujours attribués prioritairement aux personnes participantes aux voyages organisés en groupe par le Milan Club Liège. Une caution de 30€ sera demandée celle-ci sera remboursé dès remise de l'abonnement aux membres du comité après la rencontre.

En cas de report ou d'annulation de la rencontre indépendant du Milan Club Liège. Le montant du ticket ne sera remboursé ou échangé pour une date ou une partie ultérieure que sur décision et en respectant les modalités définies par l'AC Milan ou la Fédération italienne de football. Dans tous les cas le ticket original devra nous être restitué pour un éventuel échange ou remboursement.

### **Art. 3**

Chaque membre sera informé (soit via les infos sur le notre site internet « <http://www.milanclubliege.com> », soit par info lors des retransmissions au local du club, soit par e-mail, voire par sms) des manifestations organisées par le Milan Club Liège. Tout changement de coordonnées doit nous être communiqué le plus tôt possible.

### **Art. 4**

Pour chaque déplacement organisé par le Milan Club Liège, les inscriptions doivent être effectuées de préférence via notre site internet suivant les indications qui y sont données. Exceptionnellement des inscriptions peuvent être effectuées au local du club ou pendant les retransmissions des matchs.

### **Art. 5**

Le prix du voyage comprend au minimum le transfert aller-retour et l'entrée au stade. Celui-ci vous est renseigné par courrier ainsi que les modalités relatives au voyage.

### **Art. 6**

Mode de paiement: Paiement au grand comptant.

### **Art. 7**

Le Milan Club Liège se réserve l'exclusivité des droits d'images réalisées lors de ses différentes activités et s'octroie le droit de pouvoir les utiliser.

## Art. 8

Lors de l'annulation d'un déplacement par le Milan Club Liège, le remboursement du prix du voyage sera effectué, uniquement par virement bancaire. Deux jours ouvrables après la rencontre. Toute affiliation enregistrée reste toutefois valable pour la saison en cours peu importe la raison de l'annulation.

Lors d'un déplacement, en cas de report ou d'annulation de la rencontre indépendant du Milan Club Liège. Le montant du ticket d'entrée au stade ne sera remboursé ou échangé pour une date ou une partie ultérieure que sur décision et en respectant les modalités définies par l'AC Milan ou la Fédération italienne de football. Dans tous les cas le ticket original devra nous être restitué pour un éventuel échange ou remboursement. Le prix du voyage ne sera jamais remboursé étant donné que le Milan Club Liège aura assuré le voyage allé et retour pour une rencontre annulée par les susdites instances.

## Art. 9

En cas d'annulation d'une réservation à une activité, à un déplacement, par un membre (le concernant ou concernant un groupe de personne) pour toute autre raison qu'un cas de force majeure, celui-ci à le devoir de trouver une ou des personne(s) remplaçant(s) la ou les personne(s) annulée(s).

Dans le cas du non remplacement de la ou des personnes annulée(s), celui-ci / ceux-ci ne sera(ont) pas remboursé(s) du montant de la réservation à l'activité, au déplacement.

!!! L'affiliation reste due, peu importe la raison de l'annulation !!!

## Art. 10

Tout membre ne peut porter préjudice au Milan Club Liège de quelque manière que ce soit.

Il doit:

- être en ordre administrativement: carte d'identité, passeport, document militaire pour les Italiens, visa ;
- être respectueux à l'égard des autres..., ainsi que des supporters adverses même en cas de provocation de ceux-ci;
- accepter les règles et consignes définies par le Comité lors des déplacements;
- respecter les législations en vigueur dans les différents pays traversés;
- respecter **IMPERATIVEMENT** les horaires communiqués lors des déplacements;

En cas de non-respect des horaires, le(s) membre(s) concerné(s) devra(ont) se rendre par ses (leurs) propres moyens à l'endroit indiqué.

- etc.....

## Art. 11

Lors d'un déplacement organisé par le Milan Club Liège, tout mineur d'âge doit être accompagné d'une personne majeure (minimum 18 ans).

## Art.12

Le Milan Club Liège décline toutes responsabilités en cas de non-respect de la présente convention ainsi qu'en cas d'accident, incident, vol, perte ou possession de drogues / stupéfiants... Les boissons alcoolisées autres que la bière sont interdites à bord de nos cars. Les personnes prises par des autorités avec les substances ci-dessus seront exclues directement du voyage et devront rentrer par leurs propres moyens.

## Art.13

Tout membre adhérant au Milan Club Liège doit se conformer entièrement à la présente convention d'adhésion.